

Quiz 2 – Pédagogique (pendant la formation – après le module copropriété)

Objectif : vérifier la compréhension du module “sécurité en copropriété”

1. Qui est responsable de la sécurité dans les parties communes ?

- A. Le syndic
- B. Le locataire
- C. Le notaire
- D. L'agent immobilier

Réponse : A

2. Le syndicat des copropriétaires est responsable :

- A. De l'entretien de l'immeuble
- B. De la vente des appartements
- C. De la location des logements
- D. Du diagnostic énergétique

Réponse : A

3. La précarité énergétique correspond à :

- A. Difficulté à chauffer son logement
- B. Logement ancien
- C. Logement mal situé

allure.

INCUBATEUR D'EXCELLENCE IMMOBILIERE

- D. Logement trop petit

Réponse : A

4.

5.

6. Depuis sa réforme, le DPE est :

- A. Opposable juridiquement
- B. Facultatif
- C. Informatif uniquement
- D. Réservé aux logements neufs

Réponse : A